



Envoyé en préfecture le 12/04/2022

Reçu en préfecture le 12/04/2022

Affiché le 01/04/2022

SLOW

Département ID : 053-215800260-20220401-2022_033-DE

Arrondissement de Laval

Commune de BEAULIEU-SUR-LOUDON

N°2022-033

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 1er avril 2022

L'an deux mil vingt-deux le vendredi 1er avril à 20h30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Anthony ROULLIER, Maire.

Date de convocation : 25/03/2022

Date d'affichage 25/03/2022

Nombre de conseillers : 12

Nombre de présents : 10

Nombre de votants : 12

Procurations : 2

Étaient présents : Madame Danielle GUILLERME-CAOUS, Monsieur Pascal LIVEAIS, Madame Alexandra FOUCAULT, Madame Béatrice GUEGAN, Madame Florence CHASSÉ, Monsieur Bernard THIREAU (arrivé à 20H53), Monsieur Julien MOREAU, Monsieur Nicolas GAZENGEL, Madame Anaïs LAUTRU.

Étaient absents excusés : Monsieur David LECARPENTIER a donné son pouvoir à Madame Danielle GUILLERME-CAOUS, Madame Véronique BOISARD a donné son pouvoir à Madame Béatrice GUEGAN.

Formant la majorité des membres en exercice, Madame Florence CHASSÉ a été élue secrétaire de séance.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2022

Présentation de la décision

Le conseil municipal décide de maintenir les taux des impôts locaux au même niveau que 2021 :

- Taxe foncière sur propriétés bâties (TFB) : 43.25 %
- Taxe foncière sur propriétés non bâties (TFNB) : 40,05 %

Il est proposé aux membres du conseil municipal de valider ces taux pour 2022.

Délibération adoptée après vote à main levée, par :

Pour : 12 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Pour copie conforme,
A BEAULIEU-SUR-LOUDON, le 1er avril 2022
Le Maire, Anthony ROULLIER

